



A LA UNE

Commémoration de la pose de la Stèle de La Nouette



Le 13 Septembre 2020, au village de La Nouette, se sont réunis élus, anciens combattants du ACPG-CATMOE, Citoyens de la Paix et ercéens pour commémorer la pose de la Stèle de La Nouette.

Celle-ci nous rappelle que, le 16 Septembre 1943, un bombardier américain B17 s'écrasait là, abattu par l'aviation allemande. Trois membres de l'équipage sur dix périrent ce jour là, pour la libération de la France.



PHOTO DU MOIS

Félicitations à Mme PASCAL Sidonie qui remporte le concours photo du mois d'Octobre

THÈME DE NOVEMBRE

Fabrication d'un LANDART
Cueillez, ramassez et créez votre tableau naturel.
Envoyez nous une photo à erceanlamee@gmail.com

Compte-rendu de la séance du 28 septembre 2020 du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée

Présents : MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, MIGAULT Guy, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, MANROT Crystel, JACOB Erwan, BRÉHIER Sylviane, AULNETTE Maiwenn, BOULIGAND Laëtitia, RENAUD Sébastien
Absents excusés : FORESTELLO Fabien (pouvoir à Christophe EON), JARDIN Jeffrey

Présentation du projet éolien de VSB Energies Nouvelles sur le secteur de la Fleuriais par l'entreprise elle-même.

Déclaration d'intention d'aliéner : parcelles AB 445 et 446

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'office notarial de Guichen concernant les parcelles AB 445 et 446 situées 4 place des Hortensias d'une superficie totale de 274 m².

Validation d'un devis pour le nettoyage de l'étang de la Coulée d'Ercé

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE le devis de 1608 € HT de l'entreprise ISALT de Machecoul pour une journée de nettoyage de l'étang de la Coulée d'Ercé (faucardage).

Vente d'une portion de voie communale à des particuliers, lotissement des ajoncs d'or

Monsieur et Madame Gauthier, propriétaires de la parcelle K 1042 située impasse des sorbiers, souhaiteraient acquérir une portion de la voie communale VC 255 adjacente pour agrandir leur terrain. Mme le Maire précise qu'il conviendrait de conserver dans le domaine public une bande de 5 mètres de large pour assurer l'entretien de la voie par les services communaux, ce qui porterait la surface vendable à environ 300m². Elle rappelle en effet que cette voie communale est un chemin piétonnier qui rejoint la rue des pervenches et est inscrite comme liaison douce à conserver dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLUiH.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention DECIDE de vendre une portion de la voie communale VC 255 d'environ 300 m² le long de la parcelle K 1042 à Monsieur et Mme Gauthier.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité FIXE le prix de vente de cette voie communale à 7 € le m² ; S'ENGAGE à soumettre cette vente à enquête publique avant toute vente ; DIT que les frais de géomètres, de notaires et d'enquête publique seront à la charge de l'acquéreur (frais d'enquête publique commune à partager avec 3 autres acquéreurs de chemins communaux).

Attribution d'un numéro de maison rue des primevères

Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité d'attribuer au logement situé entre le 2 bis et le 2 de la rue des primevères le numéro 2 ter (parcelle AB 124 rue des primevères).

Convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne

Mme le Maire rappelle le projet de la collectivité de réaliser une opération habitat à destination de personnes âgées route des Ajoncs d'Or. Elle présente l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne) : établissement public d'Etat à caractère industriel et commercial intervenant à l'échelle régionale. Il a pour objet de réaliser, pour son compte, celui de l'Etat, des collectivités locales ou de toute personne publique, des acquisitions foncières destinées à constituer des réserves foncières en accompagnement des opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme. Il dispose d'un personnel spécialisé et de fonds dédiés qu'il peut mettre à disposition de la collectivité par le biais d'une convention à intervenir entre les deux parties. Il procède aux acquisitions nécessaires par tous moyens.

Dans cette optique, l'EPF Bretagne signe des conventions cadres avec les EPCI, définissant les grands enjeux partagés, puis des conventions opérationnelles pour chaque secteur de projet.

Considérant que la commune d'Ercé-en-Lamée souhaite maîtriser un ensemble immobilier situé dans le secteur route des Ajoncs d'Or à Ercé-en-Lamée dans le but d'y réaliser une opération à dominante habitat.

Considérant que ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières situées dans le secteur de la rue des Ajoncs d'Or à Ercé-en-Lamée, **Considérant** qu'étant donné le temps nécessaire à l'acquisition des terrains, à la définition du projet et de son mode de réalisation (ZAC, permis d'aménager, etc.), à la réalisation des travaux d'aménagement et de construction, la maîtrise du foncier nécessaire à ce projet doit être entamée dès maintenant,

Considérant que le coût et la complexité d'acquisition du foncier, la nécessité de constituer des réserves foncières dès aujourd'hui et les délais nécessaires à la mise en œuvre de ce projet d'aménagement justifient l'intervention de l'EPF Bretagne,

Considérant que, sollicité par la commune d'Ercé-en-Lamée, l'EPF Bretagne a proposé un projet de convention opérationnelle encadrant son intervention et jointe à la présente délibération, que cette convention prévoit notamment :

Les modalités d'intervention de l'EPF Bretagne et notamment les modes d'acquisition par tous moyens

Le périmètre d'intervention de l'EPF Bretagne;

La future délégation, par la commune à l'EPF Bretagne, dans ce secteur, de ses droits de préemption, de priorité et de réponse au droit de délaissement ;

Le rappel des critères d'intervention de l'EPF Bretagne que la commune d'Ercé-en-Lamée s'engage à respecter sur les parcelles qui seront portées par l'EPF Bretagne :

- à minima 50 % de la surface de plancher du programme consacré au logement
- une densité minimale de 20 logements par hectare (sachant que pour les projets mixtes, 70 m² de surface plancher d'équipements, services, activités ou commerces équivalent à un logement) ;
- dans la partie du programme consacrée au logement : 20% minimum de logements locatifs sociaux de type PLUS-PLAI.

Les conditions et le délai de rachat des parcelles à l'EPF Bretagne par la commune d'Ercé-en-Lamée ou par un tiers qu'elle aura désigné,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'Ercé-en-Lamée d'utiliser les moyens mis à disposition par l'EPF Bretagne,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DEMANDE l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (d'un établissement public d'Etat à caractère industriel et commercial intervenant à l'échelle régionale. Il a pour objet de réaliser, pour son compte, celui de l'Etat, des collectivités locales ou de toute personne publique, des acquisitions foncières destinées à constituer des réserves foncières en accompagnement des opérations d'amé-

nagement pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'actions foncières annexée à la présente délibération,

APPROUVE ladite convention

AUTORISE Madame le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution,

S'ENGAGE à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné les parcelles avant le 13 décembre 2027,

Tarifs de la redevance assainissement 2021

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE d'augmenter les tarifs de 1% et FIXE les tarifs pour l'année 2021 comme suit : 61,21 € HT l'abonnement ; 1,69 € HT le m3 d'eau ; DECIDE que ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2021.

Présentation des plans de la future salle de sports (projet du SIVOM Ercé-Teillay) et du plan de financement du projet aux nouveaux élus.

Participation de la commune de Teillay aux frais de fonctionnement de l'ALSH – année 2019

Mme BERTIN rappelle que la commune de Teillay participe aux frais de fonctionnement de l'ALSH au prorata du nombre d'enfants de Teillay qui fréquentent l'ALSH.

Elle présente les résultats financiers de fonctionnement de l'ALSH pour l'année 2019 :

Dépenses de fonctionnement : 111 853,56 €

Recettes de fonctionnement : 78 513,62 €

759 journées d'accueil pour les enfants de Teillay, 1427 pour les enfants d'Ercé en Lamée, et 195 pour les enfants de l'extérieur, entièrement prises en charge par la commune d'Ercé-en-Lamée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les comptes financiers de l'ALSH de 2019 qui font apparaître un déficit de fonctionnement de 33 339,94 €
- FIXE la participation de la commune de Teillay à 10 627,89 € et celle d'Ercé en Lamée à 22 712,05 € pour l'exercice 2019
- AUTORISE le Maire à demander cette participation à la commune de Teillay et à émettre le titre administratif correspondant
- PRECISE que l'accueil des enfants de l'extérieur offre deux avantages : il diminue le reste à charge journalier et contribue à l'amélioration de la qualité des activités par la constitution de groupes d'enfants plus importants

Madame le Maire clôt la séance à 00h10.

Vie Communale

La municipalité et les projets éoliens.

Actuellement sur la commune deux projets éoliens nous sont proposés par des « Développeurs de projets ».

Dans le cas de l'implantation de champs d'éoliennes, la commune n'a que très peu de pouvoir. En effet, l'autorité compétente est la Préfecture qui elle-seule délivre l'autorisation d'implanter un projet.

En effet, la collectivité n'est consultée que pour avis et en aucun cas celui-ci n'est opposable aux développeurs de projets. Ceux-ci sont donc libres de contacter les propriétaires terriens pour tout projet, de mener à bien leurs études et de déposer un dossier en préfecture pour instruction.

La commune a donc pour responsabilité d'inciter les développeurs à mener toutes les études permettant d'assurer la sécurité collective.

Etude du projet éolien

Depuis 2018, VSB Energies Nouvelles travaille sur l'étude d'implantation d'un parc éolien sur la commune d'Ercé-en-Lamée, sur le territoire des Landes de la Fleuriais en accord avec la municipalité.

Après une année de discussion avec les propriétaires fonciers et une année supplémentaire pour la réalisation des premières études environnementales, VSB poursuit son analyse avec le lancement des études acoustiques au début de l'automne.

Ces différentes études permettront d'ici fin 2020, de valider le projet du parc éolien avec le nombre d'éolienne et leur localisation.

Pour les Ercéens et Ercéennes qui souhaitent obtenir plus de détails sur le projet, une première permanence d'information est organisée à la **salle des fêtes de La Fleuriais le Samedi 7 novembre de 9h à 12h.**

Ce temps d'échange permettra à chacun d'obtenir les renseignements qu'il souhaite sur l'énergie éolienne et sur le projet d'Ercé-en-Lamée, directement avec les représentants de VSB et via la documentation mise à disposition.

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, n'hésitez pas à contacter :



Béatrice Guibert
Chargée de territoire
Beatrice.guibert@vsb-energies.fr
06 74 44 57 80 / 02 99 23 99 50

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) mène l'enquête.

Vous êtes retraités, ne soyez pas étonnés d'avoir la visite d'un membre du CCAS pour réaliser une enquête afin de proposer de nouvelles activités aux seniors. Répondez-y le plus précisément possible avec l'aide de votre visiteur. Toutes ces réponses permettront de définir au mieux vos besoins et de répondre à vos attentes.

MERCI de votre participation.

De nombreuses incivilités sont à déplorer dans la commune ces dernières semaines. Il est demandé à chacun de veiller à respecter la propreté des lieux, les bâtiments, règles de circulation...afin que notre commune reste conviviale et agréable.



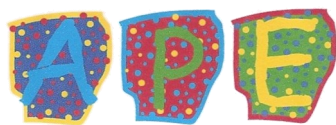
STATIONNEMENT GÊNANT ET DANGEREUX



DÉGRADATIONS AUX VESTAIRES DU TERRAIN DE FOOT

Vie Associative

Association de Parents d'Élèves de l'École Jules Verne



Cette année, pour des raisons pratiques et écologiques, nous communiquerons avec vous par mail.

Suite à l'assemblée générale qui s'est déroulée le jeudi 17 septembre à 20h30 à la salle paroissiale d'Ercé-en-Lamée, le nouveau bureau est composé :

- Mme Gwendoline Obin** au poste de présidente
- Mme Jennifer Brunel** au poste de vice-présidente
- Mme Aline Vallée** au poste de trésorière
- Mme Elise Debroise** au poste de vice trésorière
- Mme Aurélie Ripaud** au poste de secrétaire

L'APE remercie chaleureusement l'ancienne présidente et l'ancienne trésorière pour leur dévouement durant les années précédentes et, pour leur présence pour les prochaines années.

Vous pouvez dès à présent, noter dans vos agendas les prochains événements ! Nous avons prévu les événements en fonction de l'état sanitaire actuel. Nous les adapterons en temps voulu. Dans le cas d'annulation, un mail vous sera envoyé.

Vendredi 16 octobre Vente de pizzas 	Vendredi 6 novembre Date limite retour commande chocolats de Noël 
Dimanche 13 décembre Noël des enfants 	Vendredi 18 décembre Vente de pizzas 
Samedi 13 Février Carnaval 	Vendredi 19 février Vente de pizzas 
Vendredi 23 avril  B O U M	Samedi 26 ou dimanche 27 juin Fête de l'école 

Gymnastique Volontaire Ercé-en-Lamée/St Sulpice des Landes

Après cette période difficile et compliquée, les cours de Gym douce ont repris le 14 septembre 2020 le lundi matin de 10h à 11h à la salle du patronage (Gabriel Martin).

Vous pouvez venir essayer (deux cours d'essai gratuits en octobre). Notre animatrice Anne Barbaray et les adhérentes seront ravies de vous accueillir.

Contact et renseignements

Isabelle RIGAUD

06 71 81 50 27 ou rigaud.isabelle35@orange.fr

Linda DUBOIS :

06 64 97 03 79

Vous faites partie d'une association et souhaitez communiquer sur un événement, des résultats sportifs ou tout autre sujet, merci de nous faire parvenir vos articles et photos à communication@erceenlamee.fr

LOCATIONS SALLE DES FETES DE LA FLEURIAIS

En raison du COVID, pas de location possible jusqu'au 31/12/2020.
A compter du 1er/10/2020, les réservations seront à faire auprès de **Yves DELPONTE** qui succède à Marie-Thérèse POIRIER.

Tél : 06 84 16 10 58 / Mail : delpontey35@gmail.com.

Mme le Maire et le Conseil Municipal adressent à Marie Thérèse POIRIER tous leurs remerciements pour son dévouement et encouragent Yves DELPONTE dans ses nouvelles fonctions.

Les nouveautés de la bibliothèque l'Îlot Mots



Septembre 2020

Nouveautés adultes

Des nouveautés vous attendent à la bibliothèque.

Votre livre est déjà emprunté ? Réservez-le sans tarder directement à la bibliothèque ou grâce à votre carte lecteur sur le catalogue en ligne :

<https://reseaubibliotheques.bretagneportedealoire.fr/>

Les vacances bretonnes de l'Îlot Z'Enfants

AU PROGRAMME

Les régions de France « la Bretagne »

1^{ère} semaine du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre

Les sorties (sous réserve d'évolution du protocole sanitaire actuel) :

- **Jeu 22** : Ludothèque pour les 3/4 ans à Châteaubriant le matin
- **Lundi 19** : Atelier « Dessines ton Triskell » pour les 8/12 ans
- **Mardi 20** : Atelier 'coiffes et chapeaux de Bretagne pour les 3/4 ans le matin
- **Mercredi 21** : Atelier « la main à la pâte » pour les 3/4 ans le matin
- **Jeu 22** : Atelier « la main à la pâte » pour les 8/12 ans le matin

Vendredi 23

(Inscription à la journée)

Atelier « la main à la pâte » pour les 5/7 ans le matin

« Menu Breton » le midi

Grand jeu tous ensemble l'après-midi

« LES DÉFIS BRETONS »



AUTOMNE 2020



DEGEMER MAT E BREIZH

Du 19 octobre 2020 au 30 octobre 2020



2^{ème} semaine du lundi 26 octobre au vendredi 30 octobre

Les sorties (sous réserve d'évolution du protocole sanitaire actuel) :

- **Mardi 27** : Ludothèque pour les 5/7 ans à Châteaubriant le matin
- **Jeu 29** : Ludothèque pour les 8/12 ans à Châteaubriant le matin
- **Temps forts** : semaine musique et danse bretonne
- **Mardi 29** : Atelier « la main à la pâte » pour les 3/4 ans et choré Bretonne pour les 5/7 ans
- **Mercredi 21** : Atelier BD avec le dessinateur Lionel Chauvin (5 places) pour les 8/12 ans

Vendredi 30

(Inscription à la journée)

Atelier « la main à la pâte » pour les 8/12 ans le matin

« Menu effrayant » le midi

Initiation danse bretonne et groupe de musique breton pour le

« FEST DEIZ des enfants »

Viens déguisé en personnage breton effrayant !

⚠️ AUCUN ENFANT NE POURRA ÊTRE DÉPOSÉ ENTRE 12H15 ET 13H30 AU RESTAURANT SCOLAIRE

Prochainement à Ercé-en-Lamée

DEPUIS LE LUNDI
14 SEPTEMBRE

REPRISE DES COURS
DE GYM DOUCE
ADULTES ET SENIORS
SALLE GABRIEL MARTIN
LE LUNDI DE 10H A 11H

DEPUIS LE LUNDI
14 SEPTEMBRE

REPRISE DES COURS
DE YOGA
SALLE GABRIEL MARTIN
LE LUNDI
DE 19H A 20H30

VENDREDI 23 OCTOBRE

JOURNÉE ECO CITOYENNE
NETTOYAGE DES
CIMETIERES
INSCRIPTION A LA MAIRIE
REPAS OFFERT

A PARTIR DU
12 OCTOBRE

REPRISE DES ACTIVITÉS
DE L'ASSOCIATION
ARLET
PLUS D'INFORMATION
AUPRÈS DE
MME HECHÉ FRANCOISE

SAMEDI 7 NOVEMBRE

INFORMATION
PROJET EOLIEN
DE 9H à 12H
SALLE DES FÊTES
DE LA FLEURIAIS

OCTOBRE ROSE...
Chez votre Artisan Boucher
du 2 au 18 OCTOBRE 2020

PROMO*

14,50€ /kg Filet mignon

10,90€ /kg Filets de poulet

NOUVEAU Click & Collect

Dont 1€ reversé par kg vendu au profit de l'association

Retrouvez votre boucher préféré, ses promos, ses infos, ses recettes sur www.bouchersdoubles.com

LES BOUCHERS DOUBLES

BOUCHERIE MERCIER
7 rue du Muguet - 35620 ERCÉ EN LAMÉE
02 99 44 30 23

Vivons local!

AVEC NOS COMMERÇANTS
NOS ARTISANS
NOS PRODUCTEURS LOCAUX



ERCÉ
en lamée

Suivez-nous aussi sur

facebook

www.facebook.com/erceenlamee35

Mairie d'Ercé-en-Lamée

2 route des Ajoncs d'Or

35620 Ercé-en-Lamée

Tel : 02 99 44 30 16

www.erceenlamee.fr

accueil@erceenlamee.fr

HORAIRE D'OUVERTURE

LUNDI : 9H - 12H30

MARDI : 9H - 12H30 / 13H30 - 16H30

MERCREDI : 9H - 12H30

JEUDI : 9H - 12H30

VENDREDI : 9H - 12H30 / 13H30 - 19H